



Elu-e-s régionaux Europe Écologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 14 novembre 2013

Question orale

La Région Midi-Pyrénées ne devrait-elle pas se faire rembourser les aides versées à l'entreprise Latécoère ?

Intervention de François Simon

Monsieur le Président,

Le groupe EELV a été interpellé par le comité de soutien aux salariées de LATElec (filiale de Latécoère) en Tunisie. Cette entreprise produit du câblage électrique dans 2 usines à Fouchana et Charguia.

Nous ne reviendrons pas sur le choix en 2005 d'avoir délocalisé cette activité située auparavant à Tarbes. Choix qui fut guidé par la seule volonté de rechercher une production low-cost comme le prouve les événements récents dans l'usine de Fouchana. Vous aviez vous-mêmes exprimé votre désapprobation à cette époque.

Un rappel de l'historique de la situation dans l'usine de Fouchana est nécessaire. A partir de 2010, Sonia Jebali et Monia Dridi, deux ouvrières de la SEA Latelec, coordonnent la création d'un syndicat affilié à l'UGTT ainsi que la mobilisation des ouvrières de l'usine afin d'obtenir le respect du droit du travail tunisien, l'intégration en CDI de salariées précaires qui y travaillent depuis plusieurs années et la signature d'un accord portant sur l'organisation des promotions et des augmentations de salaires. Dès la première grève organisée par les ouvrières, une augmentation des salaires est obtenue, tandis que l'accord réclamé est signé en 2012 par le syndicat et Latelec.

Quelques mois après avoir obtenu gain de cause, les syndicalistes doivent faire face à une répression de la part de la direction : mises à pied, violences. Pour briser définitivement la lutte des ouvrières tunisiennes, la direction met en place le 19 septembre 2012 un « lock-out » (fermeture patronale) d'un mois qui s'accompagnera d'un rapatriement en France d'une partie de sa production. En quelques mois, le site de Fouchana est ainsi passé de 450 salariés à 160, mettant de fait au chômage des centaines de salariées. Suite à une manifestation de soutien organisée devant les locaux de l'usine en mars 2013 pendant le Forum Social Mondial de Tunis, la direction répond en avril par des licenciements abusifs de 10 travailleuses, dont les 3 déléguées syndicales, déclarés illégaux depuis par l'Inspection du travail. Depuis des mois, Sonia Jebali, Monia Dridi et Rim Sboui se battent pour leur réintégration, avec le soutien de plusieurs organisations et syndicats français. En avril 2013, la direction décide d'amplifier « le rapatriement » de son activité dans notre Région mais également au Mexique.

En d'autres circonstances, nous ne pourrions que nous réjouir d'une relocalisation d'une activité en Midi-Pyrénées. Mais dans le cas présent, nous sommes choquées que cette entreprise délocalise-relocalise au gré de sa politique de recherche du low-cost, jouant ainsi avec le droit international du travail.

Notre collectivité via l'IRDI, les contrats d'appui innovation soutient Latécoère et sa filiale Latelec. Nous sommes également pleinement impliqués dans le pôle de compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués dans lequel nous retrouvons Latécoère et sa filiale.

Monsieur le Président, le groupe EELV ne peut tolérer que des aides publiques servent indirectement à de tels agissements. Nous demandons d'ester en justice cette entreprise pour le reversement des aides versées pour non-respect des conditions liées au maintien de l'activité et des emplois sur le territoire régional?